

Coordination des Intermittents et Précaires. Pas d'expulsion avant un relogement qui permette la continuité des activités.

[2010 11 28 soutien_SUD-Culture_a_CIP](#) La ville de Paris a concédé le « 14 quai de Charente » à la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France (CIP-IdF) en 2003, à la suite du mouvement des intermittents et du forum social mondial. Depuis, ce lieu n'a cessé d'être un creuset ouvert à toutes celles et à tous ceux qui ont besoin de s'auto-organiser pour lutter, faire respecter leurs droits, à toutes celles et tous ceux qui veulent partager parole et réflexion, mettre en place des solidarités.

Après des mois d'incertitude et de négociations sans résultats sur le relogement de la Coordination, un jugement du Tribunal d'Instance a ordonné l'expulsion.

Lisez la suite de ce communiqué ci-dessus.